

Affaire Vincent Lambert : ses parents implorent Emmanuel Macron, "le dernier et le seul à pouvoir intervenir"



"Nous venons vous demander de faire respecter (...) les obligations de la France au profit d'un homme handicapé", écrivent les parents de Vincent Lambert dans une lettre ouverte.

C'est la lettre de la dernière chance pour les parents de Vincent Lambert, patient tétraplégique en état végétatif depuis plus de dix ans. Dans une lettre ouverte diffusée ce samedi, ils font appel au président de la République : "Monsieur le Président, Vincent Lambert mourra privé d'hydratation dans la semaine du 20 mai si vous ne faites rien et vous êtes le dernier et le seul à pouvoir intervenir", écrivent Jean Paillot et Jérôme Triomphe, avocats des parents et frère et sœur opposés à l'arrêt des traitements. "Nous venons vous demander de faire respecter par le ministre de la Santé les obligations de la France au profit d'un homme handicapé".

Le Comité international des droits des personnes handicapées (CDPH), entité relevant du Haut-Commissariat aux droits de l'Homme de l'ONU, a réclamé vendredi à la France de "prendre les mesures nécessaires pour veiller à ce que l'alimentation et l'hydratation entérales" de Vincent Lambert "ne soient pas suspendues pendant le traitement de son dossier par le Comité". Une demande que la France ne devrait pas suivre, la ministre de la Santé Agnès Buzyn estimant qu'elle n'est pas tenue "légalement" de suivre les demandes de ce comité.

Dans la lettre, les parents de Vincent Lambert demandent à la France de "respecter les mesures provisoires réclamées" par le CIDPH et estiment que la mort de leur fils "apparaîtra aux yeux de la postérité comme un crime d'Etat commis au prix d'un coup de force contre l'Etat de droit". "Quelle est cette urgence à ce que Vincent Lambert meure ?", demandent-ils dans cette lettre.

La Conférence des évêques de France (CEF) se pose la même question. "Pourquoi cette précipitation pour le conduire vers la mort ?", écrit dans un communiqué le groupe bioéthique de la CEF. "Pourquoi ne pas attendre la réponse sur le fond de la part du comité de l'ONU ? Pourquoi l'Etat français, qui met son honneur dans la promotion des droits de l'homme, se dispenserait-il du respect de cette convention pour M. Vincent Lambert ?"